



**PREFECTURE
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°2025-079

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2025

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités / Pôle insertion emploi et protection

95-2025-07-02-00001 - Arrêté n°DDETS-95-A-2025-022 Arrêté
portant retrait d'agrément de Monsieur Patrick GERARD en qualité de
mandataire judiciaire à la protection des majeurs à titre individuel (2
pages)

Page 3

Arrêté n°DDETS-95-A-2025-022

Arrêté portant retrait d'agrément de Monsieur Patrick GERARD en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs à titre individuel

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles L471-2, L471-3, L.472-1, L.473-1 et suivants ;

Vu la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment son article 44 et 45 ;

Vu le décret n°2007-1512 du 30 décembre 2008 fixant les modalités d'inscription sur les listes prévues aux articles L.471-2 et L.471-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté n°DDETS-95-A-2025-019 du 06 juin 2025 portant modification de l'arrêté n°DDETS-95-A-2025-013 du 07 avril 2025, donnant subdélégation de signature à Monsieur François CHAUMETTE et à Madame Johana BERTHAU, directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise, pour l'exécution des fonctions d'ordonnateur secondaire ;

Vu la décision d'agrément pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs du 11 septembre 2012 accordée à Monsieur Patrick GERARD ;

Vu l'arrêté n°DDETS-95-A-2023-043 du 08 août 2023 fixant la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs du département du Val-d'Oise ;

Considérant que Monsieur Patrick Gérard a été condamné à une interdiction d'exercice du métier de mandataire judiciaire pour une durée de cinq ans par le tribunal correctionnel de Versailles par jugement en date du 15 janvier 2025 ;

Considérant qu'un avis favorable a été émis par la tribunal judiciaire de Pontoise, concernant notre demande de retrait définitif de l'agrément de mandataire individuel de Monsieur Patrick GERARD, daté du 04 juin 2025 ;

Sur proposition de Monsieur et Madame les directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : Le retrait de l'agrément en qualité de Mandataire judiciaire à la Protection des Majeurs attribué à Monsieur Patrick GERARD, domiciliée BP 8 - 78250 MEULAN-EN-YVELINES est prononcé à la date du 05 juin 2025.

Article 2 : Le retrait de l'agrément vaut radiation de Monsieur Patrick GERARD de la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs du Val-d'Oise.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet du Val-d'Oise, soit hiérarchique auprès du ministre en charge des affaires sociales, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de la réception de ce courrier. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site « <http://www.telerecours.fr/> ».

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et Monsieur et Madame les Directeurs Départementaux adjoints de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le **02 JUL. 2025**

P/ le préfet et par subdélégation,

La directrice départementale adjointe,


Johana BERTHAU

Copie :

- au Procureur du Tribunal judiciaire de Pontoise,
- aux juges des Tutelles des Tribunaux du Val-d'Oise,
- à l'intéressé.